

Décisions prises par le bureau exécutif du 10 avril 2020

Championnat par équipes (toutes divisions) sans possibilité de dérogation

- Pas de classement des équipes dans la poule au titre de la phase 2 (championnat de deux phases) ou à l'issue des rencontres aller-retour (championnat d'une phase) ;
- Pas de montée en division supérieure ;
- Pas de descente en division inférieure ;
- Pas d'attribution de titre à l'issue de la phase 2 (championnat de deux phases) ou à l'issue des rencontres aller-retour (championnat d'une phase) ;
- Constitution des divisions pour la phase 1 de la saison 2020-2021 avec les équipes qualifiées pour la phase 2 de la saison 2019-2020, sous réserve qu'elles se réengagent au titre de la saison 2020-2021.

Championnat Pro (messieurs et dames)

- Attribution du titre honorifique de « champion d'automne de pro A messieurs » pour l'équipe SPO Rouen, équipe classée première à l'issue des rencontres aller ;
- Attribution du titre honorifique de « champion d'automne de pro B messieurs » pour l'équipe de C'Chartres TT, classée équipe première à l'issue des rencontres aller ;
- Attribution du titre honorifique de « champion d'automne de pro dames poule A » pour l'équipe de Saint Quentin TT, équipe classée première à l'issue des rencontres aller ;
- Attribution du titre honorifique de « champion d'automne de pro dames poule B » pour l'équipe de Metz TT, équipe classée première à l'issue des rencontres aller.

Championnat national par équipes (nationale 1 à nationale 3)

- Nouvelle constitution des poules de la phase 1 de la saison 2020-2021 à partir du classement à l'issue de la phase 1 de la saison 2019-2020 et en tenant compte des demandes des clubs (calendrier d'occupation des salles, concordances, ...) ;
- Places vacantes à la disposition de la commission sportive fédérale en cas de non réengagement ou de retrait.

Championnat par équipes par équipes (pré-nationales, régionales, pré-régionales et départementales)

Les poules de la phase 1 de la saison 2020-2021 peuvent (choix de la commission sportive de l'échelon considéré) :

- Soit être refaites sur le même principe que pour les divisions nationales ;
- Soit être identiques à celles de la phase 2 de la saison 2019-2020 ; dans ce cas, toutes les rencontres devront être jouées et la numérotation dans la poule pourra être adaptée.

Compétitions nationales prévues au calendrier 2019-2020 à compter du 17 mars 2020 (date de début du confinement)

- Annulations de toutes les épreuves ;
- Pas d'attribution de titre pour la saison 2019-2020 ;
- Remboursement des engagements des joueurs pour le championnat de France Vétérans ;

- Priorité aux organisateurs des compétitions annulées au titre de la saison 2019-2020 pour organiser la même compétition au titre de la saison 2020-2021 ;
- Priorité aux candidats des compétitions au titre de la saison 2020-2021 pour organiser la même compétition au titre de la saison 2021-2022 sous réserve de postuler à nouveau.

A titre d'information, les compétitions nationales annulées sont:

- du 11 au 13 avril 2020 : Championnat de France Vétérans à St Dié (Vosges, Grand Est) ;
- les 25 et 26 avril 2020 : Championnat de France Corps à Angoulême (Charente, Nouvelle Aquitaine) ;
- du 8 au 10 mai : Championnat de France Minimes/Juniors à Espalion (Aveyron, Occitanie) ;
- les 9 et 10 mai : Coupe Nationale Vétérans à Valenciennes (Nord, Hauts de France) ;
- du 22 au 24 mai : Championnat de France benjamins/cadets à Alençon (Orne, Normandie) ;
- du 5 au 7 juin 2020 : Titres par équipes à Bourges (Cher, Centre Val de Loire) ;
- les 27 et 28 juin 2020 : Finales par classement au Creusot (Saône et Loire, Bourgogne Franche-Comté).

Tournois nationaux

- Les tournois nationaux prévus jusqu'au 30 juin 2020 sont annulés ; ils seront indiqués comme non homologués dans Spid
- les droits d'homologation seront rendus.

Critérium fédéral

- Le troisième tour est considéré comme le dernier tour de critérium fédéral de la saison 2019-2020 ;
- Les résultats et le classement à l'issue du troisième tour servent de référence aux différents échelons pour les montées pour le premier tour de la saison 2020-2021 et pour la qualification des joueurs pour le premier tour de critérium fédéral de la saison 2020-2021 ;
- Les engagements des joueurs pour le quatrième tour de nationale 1 sont remboursés.

Classement des joueurs

- Prise en compte de toutes les parties jouées depuis le 1^{er} janvier 2020 pour l'élaboration du classement au 1^{er} juillet 2020 ;
- Minimum de 10 parties au cours de la saison ramené à sept parties pour ne pas être reconnu en inactivité ;
- Date limite de saisie des parties pour la période 7 (mars 2020) reportée du 1^{er} avril 2020 au 15 avril 2020 ;
- Pas de saisie des parties pour les périodes 8 (avril 2020), 9 (mai 2020) et 10 (juin 2020) ;
- Classement officiel au 30 juin 2020 ;
- La dérive sera impactée à la baisse.

Dans le cas où le confinement serait levé à des dates différentes d'une région à l'autre, chaque instance, pour relancer l'activité pongiste dans les clubs et son territoire, pourra organiser des manifestations.

Ces décisions sont prises en fonction des éléments portés à la connaissance du Bureau exécutif à la date de la réunion et elles pourront être revues en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

**Pour le Bureau exécutif,
Christian PALIERNE
Président de la FFTT**